



Bulletin d'inscription

Formation pour orthophoniste libéral avec Dulala en 2022

Les inscriptions se font exclusivement par mail, à l'adresse formation@dulala.fr, ou par voie postale, à l'adresse suivante : Dulala, Mundo, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil. Merci d'envoyer le présent bulletin et le contrat de formation professionnelle complétés et signés.

Je soussignée désire m'inscrire à un ou plusieurs programmes proposés en 2022

Nom.....

Prénom.....

Tél portable

Tél Fixe.....

Email.....

Type d'exercice (> à 50% libéral = libéral, 50% libéral et 50% salarié = mixte, > à 50% salarié = salarié)

Date de naissance..... N° ADELI.....

Adresse professionnelle principale

MODALITES DE REGLEMENT DE LA FORMATION :

- Formation sans DPC : le règlement est demandé, par virement grâce au RIB ci-dessous ou par chèque à l'ordre DULALA
- Formation avec DPC : un virement (RIB ci-dessous) ou un chèque à l'ordre de Dulala du montant de la part restant due par le participant, est demandé.

À noter : Les outils Dulala, les transports, les repas et le logement ne sont pas inclus dans le tarif.

CGV, information sur la protection des données personnelles et règlement d'ordre intérieur sur notre site <https://www.dulala.fr>

TARIFS

- **TARIF PROFESSIONNEL LIBERAL SANS DPC**

Inscription à un programme en 2022 - Programme de 2 jours = 360€ - Programme de 3 jours = 540€

- **TARIF PROFESSIONNEL LIBERAL AVEC DPC :**

Prise en charge par le DPC : 420€

Reste à la charge de la stagiaire : **Programme de 2 jours = 80€ - Programme de 3 jours en DPC 642€ - 420€ de forfait = 222€**

Chèque de règlement de la part restant due par le participant : 80€ (programme de 2 jours) ou 222€ (programme de 3 jours). Le chèque sera encaissé à réception du dossier complet pour valider l'inscription.

Je m'inscris SANS DPC à ce(s) programme(s).

Ou

Je désire m'inscrire au programme de formation AVEC DPC si possible (attention un seul programme en DPC par an) ou au suivant si cela n'a pas été possible pour le précédent (ordre calendrier).

Dulala – Siège social basé à la Maison des Associations, 60 avenue Franklin 93100 Montreuil

SIRET : 512 183 872 00047 ; NAF : 9499Z

Dulala est enregistré sous le n°11 75 4647475



FORMATIONS CHOISIES

Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel. Pour un diagnostic différentiel précoce et une prise en soin des enfants présentant un TND adaptée au contexte plurilingue et pluriculturel.

Dates	Lieu	Formatrice	Cochez
20, 21, 22 juin 2022	En présentiel à Montreuil	Paulette Antheunis	

Rééducation orthophonique de l'enfant avec TND vivant en contexte plurilingue et pluriculturel

(Important : pour participer à cette formation, il est indispensable d'avoir bénéficié de la formation « Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel »)

Dates	Lieu	Formatrice	Cochez
24 et 25 octobre 2022	En présentiel à Montreuil	P. Antheunis	

Date :

Cachet et signature :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR PARIS ET ILE DE FRANCE
MONTREUIL

Tel. 0142870485 Fax. 0142875281

23/04/2020
00552

Intitulé du compte

ASSOC. D UNE LANGUE A L AUTRE
DULALA
60 RUE FRANKLIN
MAISON ASSOC ET INITIATIVECITOYE
93100 MONTREUIL

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00406

Numéro de compte
60250531100

Clé RIB
11

IBAN

FR76 1820 6004 0660 2505 3110 011

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882

Dulala – Siège social basé à la Maison des Associations, 60 avenue Franklin 93100 Montreuil

SIRET : 512 183 872 00047 ; NAF : 9499Z

Dulala est enregistré sous le n°11 75 4647475



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l'organisme de formation : Association Dulala
Numéro de déclaration d'activité : n°11 75 4647475
auprès de la préfecture de la région Ile de France
N° SIRET : 512 183 872 00047
APE/NAF : 9499Z

Entre les soussignés :

L'organisme de formation : Association Dulala, siège social basé au 60, rue Franklin 93100 Montreuil
représenté par : Anna STEVANATO Directrice

ET

Le cocontractant : NOM :

PRENOM :

Profession : orthophoniste

Date de Naissance :

n°ADELI:

Exerçant à titre d'orthophoniste(à remplir en vous aidant des indications suivantes : >à 50% libéral = libéral, >à 50% salarié = salarié, 50%libéral/50% salarié = mixte, armée = armée)

Adresse de l'exercice professionnel principal :

Ci-après désigné « le-la participant-e »,

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1^{er} - Objet

L'organisme Dulala s'engage à organiser l'action de formation suivante :
Bilan orthophonique de l'enfant plurilingue et pluriculturel

Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ; action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectifs :

Les 3 jours ou les 6 demi-journées de ce programme permettent d'AMELIORER directement le bilan et indirectement l'accompagnement parental.

- Améliorer ses bilans des enfants plurilingues et pluriculturels grâce à une meilleure connaissance de ce que les différences culturelles et le plurilinguisme impliquent



- Apprendre à recueillir les représentations parentales sur les symptômes, l'étiologie, la thérapeutique, le rôle des parents dans le développement du langage, les compétences des enfants ...afin d'optimiser le bilan.
- Mieux se connaître soi-même pour mieux aller à la rencontre de l'autre et construire l'alliance thérapeutique nécessaire à la rééducation : représentations et préjugés
- Améliorer le bilan orthophonique de l'enfant bilingue grâce à une meilleure connaissance des recommandations scientifiques et des outils validés afin de différencier les enfants en cours d'apprentissage d'une L2 et non pathologiques, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage du français en lien avec des éléments psychopathologiques, les enfants présentant un trouble du langage.
- Savoir décrire le bilinguisme et connaître les facteurs qui influencent la mise en place d'un bilinguisme fonctionnel afin d'utiliser ces connaissances pour optimiser son bilan de l'enfant plurilingue/pluriculturel.

Dates et horaires :

En distanciel : les 10, 11, 14, 15,18, 19 février 2022 de 8h30 à 12h15

Ou

En présentiel : les 20, 21 et 22 juin 2022 de 8h30 à 17h (ou 16h30) Lieu de la formation : Mundo – 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil. Pause de midi de 1h30 non incluse dans le temps pédagogique : de 12h à 13h30 ou de 12h30 à 14h

Durée totale : 20 heures

Le programme de l'action de formation est annexé au contrat.

- Pour les participant-e-s inscrit-e-s via DPC, à l'issue de la formation, une attestation de présence, une attestation de fin de formation, et une attestation de participation à un programme de DPC seront transmis au·à la participant-e.
- Pour les participant-e-s inscrit-e-s via FIF PL, à l'issue de la formation, une attestation de présence, une attestation de fin de formation, et une attestation de participation et de règlement FIF PL seront transmis au·à la participant-e

Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le-la participant-e est informé-e qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation son diplôme de capacité en orthophonie ou un diplôme européen équivalent.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

Modalités d'évaluation :

L'évaluation du-de la participant-e et de la capacité du programme à améliorer les connaissances et les pratiques du-de la participant-es est réalisée grâce à des questionnaires avant et après la formation.

Une évaluation de la satisfaction du-de la participant-e est réalisée en sortie de formation.

Les liens extranet permettant de remplir les questionnaires en ligne seront envoyés au·à la participant-e minimum une semaine avant le début de l'action. Dans le cas où un problème

Dulala – Siège social basé à la Maison des Associations, 60 avenue Franklin 93100 Montreuil

SIRET : 512 183 872 00047 ; NAF : 9499Z

Dulala est enregistré sous le n°11 75 4647475



informatique empêcherait la réception ou l'envoi, des questionnaires " papier" pourraient s'y substituer.

La formatrice réalise une évaluation en cours de programme.

Effectif : Elle est organisée pour un effectif maximum de 14 participant·e·s en distanciel, 30 participant·e·s en présentiel.

Moyens pédagogiques et techniques : power point, documents, jeux de rôle, partages en sous-groupes, analyse de cas pratiques, films.

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation : formatrice bénéficiant de son diplôme de capacité en orthophonie ou équivalent européen.

Formatrice :

ANTHEUNIS Paulette Orthophoniste

En cas d'empêchement de force majeure, la formatrice pourra être remplacée par une autre formatrice orthophoniste de l'organisme DULALA.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur applicable à la formation se trouve en annexe.

Article 5 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat, le·la participant·e dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il·elle informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne sera réglée avant ce délai.

Article 6 - Dispositions financières

- Si le·la participant·e s'inscrit via FIF PL

Ce contrat tient lieu de devis pour le FIF PL.

Le coût total de la formation s'élève à 540,00 € correspondant aux 180,00 € x 3 jours que le·la participant·e s'engage à régler.

- Si le·la participant·e s'inscrit via DPC

Rappel: Si il·elle souhaite une inscription avec DPC , le·la participant·e doit s'inscrire à ce programme sur son compte DPC.

Un programme DPC ne peut pas faire l'objet d'une demande au FIF PL.

La part restant à la charge du stagiaire pour son programme de formation dans le cadre du DPC est fixé à 222 euros (quand il s'agit d'un programme de 3 jours) et 80 euros (quand il s'agit d'un programme de deux jours).

Le·la participant·e reconnaît avoir été informé·e du fait que la non réalisation de l'intégralité de l'action est un motif de refus de prise en charge de l'action par le DPC. Le paiement de la formation serait alors dû intégralement à réception de la facture.

- Pour tou·te·s les participant·e·s



Note n° 2012-164 du 29/11/2012 de la DGC-CRF « à compter du 1/01/2013, tout-e professionnel-le payant une facture après expiration du délai de paiement doit verser à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement. »

Article 7 - Annulation - Interruption de la formation

Si le·la participant·e est empêché·e de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d'abandon de la formation par le·la participant·e pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

- Paiement par le·la participant·e des heures effectivement dispensées au prorata temporis
- Indemnisation pour les heures non suivies du fait du·de la participant·e : le·la participant·e réglera un dédit correspondant aux heures non suivies de son fait

Jusqu'à un mois avant les journées présentiels du programme, si le nombre de participant·e-s n'était pas suffisant, l'organisme aurait la possibilité de résilier le contrat. Il en informerait le·la participant·e par toutes voies utiles. Cette annulation ne donnerait lieu à aucune compensation financière ou autre en faveur du·de la participant·e.

Si DULALA est empêchée de faire animer la formation en tout ou en partie par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention de formation professionnelle est résiliée. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat. En cas de cessation anticipée de la formation ou en cas d'annulation de la formation au-delà du délai d'un mois avant les journées présentiels du programme pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation de la convention : Remboursement par DULALA des frais non remboursables et engagés pour la participation du·de la participant·e à l'action de formation sur présentation des factures.

Article 8 - Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les juridictions parisiennes seront seules compétentes pour régler le litige.

Article 9 - Informations sur la protection des données personnelles

Le·la participant·e reconnaît avoir pris connaissance des informations concernant la protection des données personnelles ci-dessous.

Les données recueillies dans le cadre de l'inscription à un programme de formation organisé par DULALA sont enregistrées dans un fichier informatisé par un prestataire de service indépendant ou par DULALA avec le cas échéant une copie papier pour le suivi de votre dossier d'inscription et de ses suites. Elles sont conservées pendant 10 ans.

Elles sont destinées à DULALA. Les formateur·rice·s, le service comptable de DULALA, les services publics, les organismes financeurs et de contrôle (Agence nationale de DPC, FIF PL, DATADOCK...), les prestataires pour les campagnes de publicité sur les formations organisées par DULALA par voie postale et informatique, les prestataires ou employé·e-s de DULALA y ont accès et peuvent en réaliser le traitement.

Dulala – Siège social basé à la Maison des Associations, 60 avenue Franklin 93100 Montreuil

SIRET : 512 183 872 00047 ; NAF : 9499Z

Dulala est enregistré sous le n°11 75 4647475



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, effacer, de limiter ou de vous opposer au traitement en contactant par écrit et voie postale DULALA au Mundo 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil.

Article 10 - Handicaps

Si vous avez besoin d'adaptations particulières liées à une situation de handicap, n'hésitez pas à en faire la demande dès votre inscription.

Fait en double exemplaire,

A , le

Pour le·la participant·e
Signature et nom, prénom

Pour DULALA
Anna Stevanato, Directrice